

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Achat de prestations dans le cadre du "Delta Festival de Provence" avec l'association "Delta France Associations".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A approuvé l'achat d'espaces publicitaires lors de la manifestation Delta Festival de Provence Edition 2019, manifestation pour laquelle sera lancée une procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable, suivant l'article 30 I 3°c du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison des droits d'exclusivité détenus par l'association "Delta France Associations".

Cette dépense, d'un montant maximum de 85 000 €TTC, sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**